



Déclaration préalable des élus du SNUipp à la CAPD du 5 décembre 2017

M l'Inspecteur d'Académie, cette CAPD est la première que vous présidez dans notre département et nous avons confiance dans votre engagement pour un dialogue social de qualité.

Pour nous cette qualité commence par la possibilité de faire notre travail d'élus dans de bonnes conditions. Or, pour cette CAPD, contrairement à l'usage, les représentants titulaires n'ont pas reçu les documents en version papier. Si la numérisation est une option souhaitable dans l'optique du développement durable, qui autour de cette table a devant lui des documents numériques ? Qui dispose du matériel informatique fourni par l'employeur pour lui permettre de travailler sur des supports numériques ? Pour pouvoir travailler nous avons dû les imprimer au frais du SNUipp ou à nos propres frais. Cependant, nous remercions les services pour l'envoi des données complémentaires que nous avons demandées.

Cette CAPD examine les promotions des professeurs des écoles. À ce titre nous rappelons la revendication du SNUipp d'un rythme unique d'avancement, sans bonification pour seulement 30%, sans classe exceptionnelle réservée à 10%.

Dans cette première CAPD de l'année scolaire, nous tenons à évoquer la situation des PDMQDC de REP+ qui cette année ont vu leur mission totalement transformée, sans concertation, et sans mesure compensatoire. Il est une fois de plus déplorable qu'un dispositif disparaisse sans avoir été évalué. Nous demandons que la future rentrée soit organisée de façon plus respectueuse des collègues et des écoles, que l'information et la concertation se fassent le plus tôt possible.

De même, la note de service sur les autorisations d'absence a quelque peu bousculé la sérénité des enseignants alors même que rien n'étaye une exagération généralisée des demandes.

D'une façon générale ce dialogue avec les personnels et les écoles doit participer à un climat scolaire de qualité, bienveillant et humainement responsable. Nous avons appris par hasard qu'une cellule climat scolaire avait été créée dans le département. Nous avons bien noté que le projet académique comporte un axe « installer un environnement scolaire serein » pour lequel « l'académie a à cœur de garantir le bien-être au travail de tous ces personnels, de prévenir les risques psycho-sociaux et de trouver les réponses adaptées aux situations de chacun ». Dans un contexte où plusieurs chercheurs notent les tensions professionnelles des enseignants du premier degré¹, nous sommes en attente des actions concrètes qui seront mises en place dans le département sur ces questions. En tant que représentants des personnels nous espérons y être associés.

¹ Colloque de l'Iredu des 4 et 5 septembre 2017, Nouvelle gestion publique et évolution des conditions de travail des professeurs des écoles, quels liens ?